JORAT-MEZIERES

Extrait des décisions de la séance municipale du 8 septembre 2025

début : 16h00

Présidence :	M. Patrick Emery, Syndic
Municipaux :	Mmes Sonia Hugentobler, Vice-Syndique et Muriel Preti MM. Grégoire Favre, Roland Galley, Pierre Jordan et Michel Rochat

Invitations
de déléguer toute la Municipalité, sauf Mme Sonia Hugentobler qui sera en vacances, à l'invitation de la boulangerie pâtisserie Ronny à Mézières, pour l'inauguration de ses nouveaux locaux.
d'excuser la Municipalité auprès d'Holdigaz car elle ne pourra pas être représentée à leur 21e assemblée générale ordinaire.
de déléguer Mme Sonia Hugentobler et M. Michel Rochat, éventuellement M. Patrick Emery, selon son agenda, aux portes ouvertes de Mme Corinne Jotterand à Ferlens.
de déléguer Mme Muriel Preti et MM. Grégoire Favre et Patrick Emery, lors de l'assemblée générale de Lausanne Région en octobre prochain.
de déléguer MM. Patrick Emery, Grégoire Favre et Michel Rochat, lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'ARAS à fin septembre 2025

Demandes de soutien
de verser un soutien financier à la Municipalité d'Oron, pour la patinoire d'Oron-la-Ville, sans pose d'un panneau publicitaire.
de prendre une cloche garçons lutteurs dans le cadre de la Fête cantonale vaudoise de lutte suisse qui aura lieu à Poliez-Pittet.
de soutenir le ballon de match, pour le tournoi du FC Jorat-Mézières de dimanche prochain.

POCAMA
de valider la demande Pocama déposée pour la Bourse aux oiseaux prévue en novembre 2025.

Ordonnances pénales
de délivrer une ordonnance pénale à l'encontre d'un propriétaire de véhicule pour avoir stationné sur la place de parc N°9 du parking du cimetière à Mézières le 5 septembre 2025. Selon la mise à ban existante, les places No 7 à 11 sont réservées uniquement aux visiteurs du cimetière de Mézières.
de délivrer une ordonnance pénale à l'encontre d'une propriétaire de véhicule pour ne pas avoir payé, malgré les relances de la bourse communale, une amende d'ordre reçue le 9 juillet 2025 sur la place du Temple à Mézières.

CAMAC 242242 / Develay
de délivrer le permis de construire pour le remplacement de la chaudière à mazout par une PAC avec sonde géothermique.

CAMAC 239481 / Blanc
de délivrer le permis d'utiliser suite au remplacement de la chaudière à mazout par une PAC à sonde géothermique.

CAMAC 244294 / Bach
de transmettre à la Camac le dossier relatif à l'installation d'une serre en polycarbonate de 18m2, sans fondations, posée dans le jardin.

CAMAC 244439 / Emery
de mettre à l'enquête publique l'enquête complémentaire à la suite du changement d'affectation des locaux, remplacement d'un espace bureau en un cabinet de physiothérapeute.

CAMAC 168322 / Pellet
de délivrer le permis d'habiter/d'utiliser suite aux modifications des ouvertures en façades.

CAMAC 235488 / Monteventi Weber
de délivrer le permis d'utiliser suite au remplacement du chauffage à mazout par une PAC air-eau extérieure.

Parcelle N°2035
de préaviser favorablement en signant le formulaire d'annonce d'installation solaire pour la pose de 2055.5 m2 de panneaux solaires sur les toitures des propriétés. Cette parcelle étant située Hors Zone à bâtir, de transmettre à la Direction générale du territoire et du logement, service HZB, ce dossier pour décision finale.

Route de Praz-Repos à Carrouge
d'accepter la création d'une cunette pour les eaux de la route, entre la chaussée et la parcelle N°217, selon plan remis.

Groupement forestier Broye-Jorat
d'accepter de signer le courrier du Groupement forestier du Jorat relatant la crainte des gardes forestiers quant à l'obtention des subventions qui servent à soutenir les fonctions de la forêt, dans le cadre du Plan Climat cantonal forestier et la responsabilité en milieu forestier.

Parking du Temple à Mézières / Zone bleue
de répondre à la correspondance reçue qu'il n'est pas prévu d'augmenter la durée de parcage du parking du Temple, car c'est sur ce parking qu'il a été constaté de nombreux abus. Informer que la zone bleue, soit parcage 1h, a été validée par la Municipalité parce qu'elle permet aux personnes souhaitant consommer dans les cafés-restaurant locaux de rester parquées dès 11h30 et jusqu'à 14h30, sans avoir besoin de tourner le disque.

Route du Moût Lavaux-Payerne
d'autoriser la Société de Développement Payerne, dans le cadre de la Route du Moût Lavaux-Payerne, à faire les deux haltes souhaitées à Mézières et à Carrouge.

FC Jorat-Mézières
de les autoriser à effectuer une tranchée entre le bâtiment et le container pour raccorder ce dernier à l'électricité.

Plan directeur intercommunal stratégie et mise en œuvre opérationnelle pour la Région Lavaux-Oron
dès mardi 9 septembre 2025, de mettre le dossier à disposition des personnes intéressées à le consulter au guichet de l'administration communale et d'indiquer le lien sur notre site internet.

Demandes de location
d'accepter les demandes de location :

- de la Fédération Romande de Cynologie pour la salle des Enfants Bourgeois en mars 2026.
- de l'Ecole de Musique Harmonie Oron pour la Grande salle de Carrouge en décembre 2025.

Contrats de location des salles communales
de mettre à jour le contrat de location des salles communales et des refuges et stand des Maraîches.
de valider le tarif de location de la Grande salle de Carrouge, vu sa totale rénovation, à Fr. 500.00 pour le tarif usuel et Fr. 300.00 pour le tarif habitants. L'utilisation de la cuisine est comprise dans le prix de la location.

Au nom de la Municipalité

Le Syndic	La Secrétaire
Patrick Emery	Valérie Pasteris

⇨ prochaine séance municipale le 15 septembre 2025